

ANNEXE 1

CAHIER DES CHARGES POUR L'INSTALLATION DE SITES DE PRELEVEMENT EN DEHORS DU LBM / DANS UNE STRUCTURE DELOCALISEE (TENTE, DRIVE, EQUIPE MOBILE) DANS LE CADRE DU DEPISTAGE DU COVID-19

Le prélèvement peut être réalisé dans différentes structures et sous différents formats :

1. Au sein des **établissements de soins**
2. Au sein des **laboratoires de biologie médicale (LBM) de ville** dans une salle de prélèvement dédiée
3. En **structure délocalisée** (en dehors des laboratoires)
 - Tente (ou antenne de prélèvement délocalisée)
 - Unité mobile
 - Drive
 - Structures collectives (EHPAD, CHRS, ESMS ...) par des équipes mobiles
 - A domicile du patient (+++ personnes âgées) par des IDEL et équipes mobiles

Quels que soient la structure et le format, le prélèvement doit être réalisé selon les recommandations d'hygiène des sociétés savantes (SF2H, SPILF, SFM...) et quel que soit le lieu, toujours sous la responsabilité d'un laboratoire de biologie médicale.

CAHIER DES CHARGES :

DEPISTAGE DU COVID-19 EN TENTE OU ANTENNE DE PRELEVEMENT EN DEHORS DU LBM

Définition : le dépistage du COVID-19 en tente consiste à réaliser des prélèvements naso-pharyngés (pour analyse RT-PCR) en dehors du laboratoire, sous une tente souvent installée géographiquement de manière à couvrir une zone non couverte par les sites de prélèvement fixes.

1. Les besoins organisationnels

- **Autorisation du préfet de département.** Ces sites peuvent, le cas échéant, nécessiter la mise en œuvre d'arrêtés municipaux en complément pour organisation de la voie publique. L'ARS doit rendre un avis sur ces arrêtés préfectoraux ou être associée à leur élaboration.
 - **Organisation du circuit :**
 - J-1 : étape administrative dématérialisée : prise de rendez-vous, envoi numérisé de la prescription médicale et de la carte vitale, préparation de l'étiquette ;
 - J-0 : à l'heure du RDV fixé :
 - Fiche renseignement clinique remplie par le préleveur avant la réalisation du prélèvement ;
 - Réalisation du prélèvement naso-pharyngé dans les deux narines ;
 - Désinfection du tube de prélèvement avant étiquetage ;
 - Mise du prélèvement sous triple emballage ;
 - J+1 : Rendu de résultat
 - Résultat négatif au Covid-19 : communication sur plateforme, il n'y a pas d'appel direct du patient, mais l'information doit être communiquée via une autre voie, de préférence rapide pour soulager l'anxiété du patient (sms ou email renvoyant vers une plateforme de résultats...)
 - Résultat positif au Covid-19 : la PEC est assurée par le médecin traitant ou l'établissement de santé ayant adressé le patient.
- Les patients pourront, s'ils le souhaitent, être inscrits sur un suivi à distance de leur pathologie de type COVIDOM ;
- **Modalités d'accueil des patients** : mise en place circuit de la marche en avant, plage horaire dédiée, équipe dédiée ;

- **Lieu de prélèvement** : site géographique dédié et signalé.

2. Les besoins matériels

➤ Mobilier

- Desserte, tente, poubelle à dasri, poubelle pour ordures ménagères (OM) de couleur noire, barrières de signalisation ; sièges pliants pour l'attente sous la tente, fauteuil type relax pour asseoir le patient pour effectuer le prélèvement.

➤ Equipement de protection individuel

- Equipement de protection individuel : masque FFP2, blouse, sur blouse UU, gant, lunettes, charlotte, tablier UU (non obligatoire).

➤ Produits de désinfection et d'entretien

- SHA, haricots en carton, compresses stériles pour essuyer le tube de prélèvement, chiffonnette non tissée pour désinfecter entre chaque usage le fauteuil où se fait le prélèvement.

➤ Matériel informatique

- Matériel informatique pour le SI (enregistrement des données informatiques et du dossier patient). Cet enregistrement doit être fait dans la mesure du possible en amont du prélèvement, lors de la prise de rendez-vous

3. Les besoins en personnel

- Binôme dont l'un est habilité à prélever (le préleveur). La deuxième personne peut être un personnel administratif ;
- Equipe médicale, selon les besoins appréciés par le laboratoire de biologie médicale.

CAHIER DES CHARGES :

PARTICIPATION DES EQUIPES MOBILES AU DEPISTAGE DU COVID-19

Définition : La participation des équipes mobiles au dépistage du COVID-19 consiste à réaliser des prélèvements naso-pharyngés (pour RT-PCR) en dehors du laboratoire, dans des structures non adaptées ou au domicile du patient de manière à répondre à un besoin non couvert par le circuit classique. Les équipes mobiles sont composées du personnel habilité à prélever (exemple IDE) qui a passé convention avec le laboratoire de biologie médicale responsable de l'examen.

1. Les besoins organisationnels

- Information de l'ARS (au centre de crise) dans la mesure du possible ;
- **Organisation du circuit :**
 - J-1 : étape administrative dématérialisée : prise de rendez-vous, envoi numérisé de la prescription médicale et de la carte vitale, préparation de l'étiquette
 - J-0 : à l'heure du RDV fixé :
 - Fiche de renseignement clinique remplie par le préleveur avant la réalisation du prélèvement
 - Réalisation du prélèvement naso-pharyngé dans les deux narines
 - Désinfection du tube de prélèvement avant étiquetage
 - Mise du prélèvement sous triple emballage puis dans un contenant rigide pour le transport;
 - J+1 : Rendu de résultat :
 - Si le résultat est négatif au Covid-19 : il n'y a pas d'appel direct du patient, mais l'information doit être communiquée via une autre voie, de préférence rapide pour soulager l'anxiété du patient (sms ou email renvoyant vers une plateforme de résultats...)
 - Si le résultat est positif : le prescripteur informe le patient du résultat et la PEC est assurée par le médecin traitant ou l'établissement de santé ayant adressé le patient). Les patients pourront s'ils le souhaitent être inscrits sur un suivi à distance de leur pathologie de type COVIDOM.
- **Modalités d'accueil des patients** : mise en place circuit de la marche en avant si dans une structure de collectivité.

2. Les besoins matériels

- Matériel de « poche » : poubelle à dasri pliante, et double sac poubelle pour ordures ménagères (OM) de couleur noire ;
- Equipement de protection individuel : masque FFP2, blouse, surblouse UU, gant, lunettes, charlotte, tablier UU (non obligatoire) ;
- Produits de désinfection et d'entretien ; SHA, compresses stériles pour essuyer le tube de prélèvement.

Le masque FFP2, les gants utilisés, la surblouse et la compresse qui a été utilisée pour désinfecter le tube seront déposés dans la poubelle à DASRI et remontés par l'équipe mobile.

Les cartons d'emballage des équipements de protection et la blouse à UU qui était recouverte d'une surblouse et la charlotte seront mis dans un sac poubelle noir fermé, lui-même déposé dans un autre sac poubelle qui sera fermé et jeté au bout de 24H dans le circuit des ordures ménagères.

- Matériel d'identification : étiquette patient.

3. Les besoins en personnel

- Binôme dont l'un est habilité à prélever (le préleveur). La deuxième personne peut être un personnel administratif ;
- Equipe médicale, selon les besoins appréciés par le laboratoire de biologie médicale.

CAHIER DES CHARGES : DEPISTAGE DU COVID-19 EN DRIVE

Définition : le dépistage du COVID-19 en drive consiste à réaliser le prélèvement naso-pharyngé à l'extérieur du laboratoire. Le prélèvement est effectué au sein des établissements possédant un parking. Le patient ne sortira pas de son véhicule. Si le patient arrive sans masque, le laboratoire lui en fournira un.

1. Les besoins organisationnels

- **Autorisation auprès du préfet de département.** Ces sites peuvent, le cas échéant, nécessiter la mise en œuvre d'arrêtés municipaux en complément pour organisation de la voie publique. L'ARS doit rendre un avis sur ces arrêtés préfectoraux ou être associée à leur élaboration ;
- **Organisation du circuit :**
 - J-1 : étape administrative dématérialisée ;
 - J-0 à l'heure du RDV fixé :
 - Fiche renseignement clinique remplie par le préleveur avant la réalisation du prélèvement ;
 - Réalisation du prélèvement naso-pharyngé dans les deux narines ;
 - Désinfection du tube de prélèvement avant étiquetage ;
 - Mise du prélèvement sous triple emballage ;
 - J+1 : Rendu de résultat
 - Si le résultat est négatif au Covid-19 : sur plateforme, il n'y a pas d'appel direct du patient, mais l'information doit être communiquée via une autre voie, de préférence rapide pour soulager l'anxiété du patient (sms ou email renvoyant vers une plateforme de résultats...)
 - Si le résultat est positif au Covid-19 : la PEC est assurée par le médecin traitant ou l'établissement de santé ayant adressé le patient ;
- **Modalités d'accueil des patients :** mise en place circuit marche en avant plage horaire dédiée, équipe dédiée ;
- **Lieu de prélèvement :** parking du laboratoire, place de parking dans la rue devant le laboratoire.

2. LES BESOINS MATERIELS

- Mobilier : desserte, barnum, poubelle dasri, poubelle à ordures ménagères (noire) ;

- Equipement de protection individuel : masque FFP2, blouse, sur blouse UU, gant, lunettes, charlotte, tablier UU (non obligatoire) ;
- SHA ;
- Matériel informatique pour le SI (enregistrement des données informatiques et le dossier patient).

3. LES BESOINS EN PERSONNEL

- Un préleveur ;
- Un personnel administratif.